

CIRCUIT AUTO MOTO DE CROIX EN TERNOIS

B.P 24 - 62130 SAINT POL SUR TERNOISE

Tél. 03 21 03 30 13

ORGANISATEUR MOTO CLUB CALAISIEEN HIGHWAY 62

136, Rue Martyn 62100 CALAIS - Association loi 1901

.....

DECHARGE DE RESPONSABILITE EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné(e) :

.....

Adresse complète :

.....

Téléphone d'une personne à contacter en cas d'urgence :

* Je déclare utiliser volontairement la piste de Croix en Ternois en vue du perfectionnement de ma conduite et d'essais de ma moto, **en aucun cas les séries ne doivent s'apparenter à une course.**

* Je déclare utiliser la piste de Croix en Ternois dans l'état où elle se trouve et ce, sans esprit de compétition.

* Je m'engage à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité, à porter un casque, des gants et un cuir moto. La visière du casque sera baissée lorsque la moto roulera.

* Je déclare, le **Circuit Auto Moto de Croix en Ternois** et le **Moto Club Highway 62 de Calais**, non responsable en cas d'accident corporel et/ou bris de matériel provoqué par moi-même ou par un tiers sur ma personne, lors des différentes séries auxquelles je participe.

* Je m'engage à utiliser mes assurances personnelles en cas d'accident ou de bris de matériel. Je renonce à tout recours et m'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre l'association **Highway 62 à Calais et ses assureurs.**

* Je m'engage à ne pas prêter ma moto à une personne n'ayant pas signé de décharge de responsabilité auprès de l'organisateur Highway 62 pour ce 1^{er} mai 2013.

* D'autre part, je prends note que je suis responsable de mes accompagnateurs et qu'en aucun cas ils ne doivent intervenir sur la piste sans accord préalable de la Direction du Circuit.

* En cas de non respect des consignes, le moto club Highway 62 se donne le droit d'expulser la personne du circuit sans indemnité de remboursement.

* Enfin, tout extincteur utilisé pour l'extinction d'un début d'incendie sur mon véhicule me sera facturé au prix de **165 euros** par la Direction du Circuit de Croix en Ternois.

Fait à Croix en Ternois, le 1er mai 2013

Signature obligatoire :